

16

N° 1331

ADL/VD

**MODIFICATIF
REGLEMENT DE COPROPRIETE
BATIMENT E - IMMEUBLE 4
" LA ROUVIERE".**

**L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT
ET le trente mars.**

**PARDEVANT Maître Philippe GIRARD, soussigné,
notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Maîtres
Gilles DURAND, Hervé SANTELLI et Philippe GIRARD, notaires associés"
Société titulaire d'un Office Notarial, dont le siège social est
à MARSEILLE (6°) - 65, Avenue Jules Cantini.**

A COMPARU :

**Mademoiselle GALLICE Pauline Joséphine, Retraitée,
demeurant à AIX EN PROVENCE (Bouches-du-Rhône) - La Sainte-
Beaume - E/2 - Avenue de l'Europe, anciennement, et actuellement
7, Square Chalves.**

**Née à ALGER (Algérie), le 6 mai 1922.
Célibataire.**

**LAQUELLE, préalablement au modificatif, objet des
présentes, a exposé ce qui suit :**

E X P O S E

**I.- Suivant acte sous seing privé en date à Marseille
du 3 Juillet 1961, enregistré, dont un exemplaire a été déposé
au rang des minutes de Me Jacques LACHAMP, lors notaire à
Marseille, le 8 août 1961, dont une expédition a été publiée au
deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le 11 septembre
1961, volume 3035 numéro 21,**

**il a été établi le règlement de copropriété régissant
l'ensemble immobilier dont s'agit, et l'état descriptif des
bâtiments C, D, E et F,**

**Ledit ensemble immobilier dénommé "LA ROUVIERE" sis
à MARSEILLE (9°), Quartier de la PANOUSE, boulevard du Redon,
cadastré Section D numéro 60, lieu dit "Boulevard du
Redon" pour une contenance de 25ha,85a.83ca.**

**Ledit règlement ayant fait l'objet de plusieurs
modificatifs ne concernant pas le BATIMENT E, dont dépendent
les biens et droits immobiliers ci-après désignés, faisant
l'objet des présentes.**

II.- Suivant acte reçu par Me Jacques LACHAMP, notaire sus-nommé, le 18 mars 1966, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le 27 Juin 1966, volume 4434 numéro 3,

Mademoiselle GALLICE, comparante, a acquis :

Dans le BATIMENT E - immeuble numéro QUATRE

Le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE soit :

L'appartement de type F5 situé au dix-septième étage côté gauche, comprenant : une salle de séjour, quatre chambres, cuisine, toilette, water-closet, placards, dégagements.

Les TROIS CENT TRENTE CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES (335/300.000^e) du sol et des parties communes générales.

Et les TROIS CENT TRENTE CINQ/QUATORZE MILLE CENT QUATRE VINGTIEMES (335/14.180^e) des parties communes spéciales à l'IMMEUBLE QUATRE, BATIMENT E.

Le LOT NUMERO TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE ET UN

soit :

La cave portant le numéro TRENTE QUATRE au sous-sol de l'immeuble QUATRE du BATIMENT E.

Les CINQ/TROIS CENT MILLIEMES (5/300.000^e) du sol et des parties communes générales.

Et les CINQ/QUATORZE MILLE CENT QUATRE VINGTIEMES (5/14.180^e) des parties communes spéciales à l'immeuble QUATRE BATIMENT E.

CECI EXPOSE, il est passé au modificatif, objet des présentes.

MODIFICATIF

Mademoiselle GALLICE comparante, désirant diviser le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE sus-désigné, dépendant du BATIMENT E - IMMEUBLE QUATRE, lequel dépend de l'ensemble immobilier "LA ROUVIERE" à MARSEILLE (9^e), boulevard du Redon, en DEUX LOTS, avec les millièmes y attachés, sans pour autant que le total des millièmes afférents audit lot se trouve modifié, a décidé de supprimer le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE, et de le remplacer par DEUX NOUVEAUX LOTS.

Le dernier lot du BATIMENT E - IMMEUBLE QUATRE dont dépendent les BIENS étant le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE, ainsi qu'il résulte d'une réponse du 3ème Bureau des hypothèques de Marseille, qui demeurera ci-jointe et annexée après mention, le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE affecté des trois cent trente cinq/trois cent millièmes et des trois cent trente cinq/quatorze mille cent quatre vingtièmes, est supprimé et sera remplacé par les lots numéros TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ et TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX, ci-après désignés :

LOT NUMERO TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ (3345)

consistant en :

L'appartement situé au DIX-SEPTIEME étage à GAUCHE, comprenant :

- une salle de séjour, trois chambres, cuisine, toilette, water-closet, placards, dégagements, balcon.

Les TROIS CENT QUATORZE/TROIS CENT MILLIEMES (314/300.000^e) du sol et des parties communes générales.
Et les TROIS CENT QUATORZE/QUATORZE MILLE CENT QUATRE VINGTIEMES (314/14.180^e) des parties communes spéciales à l'Immeuble QUATRE - BATIMENT E.

Tel que ledit lot est délimité par un liseré rouge sur le plan qui demeurera ci-joint et annexé après mention.

LOT NUMERO TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX (3346),
consistant en :

La chambre située au DIX-SEPTIEME étage, avec balcon attenant.

Les VINGT ET UN/TROIS CENT MILLIEMES (21/300.000^e) du sol et des parties communes générales.

Et les VINGT ET UN/QUATORZE MILLE CENT QUATRE VINGTIEMES (21/14.180^e) des parties communes spéciales à l'Immeuble QUATRE - BATIMENT E.

Tel que ledit lot est délimité par un liseré jaune sur le plan qui demeurera ci-joint et annexé après mention.

Tels que lesdits lots sont figurés dans le tableau récapitulatif ci-après annexé.

NOUVELLE REPARTITION DES CHARGES

Conformément à l'article 11 de la Loi du 10 Juiller 1965, fixant le statut de la copropriété, la nouvelle répartition des charges, résultant des millièmes ci-dessus, sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée des Copropriétaires.

A cet égard, Mademoiselle GALLICE déclare que le syndic de la copropriété est : LA S.I.T.G. - Tour A - 63, boulevard du Redon - "La Rouvière" à MARSEILLE (9°).

PUBLICITE

Une expédition de cet acte sera publiée au Troisième Bureau des hypothèques de Marseille.

F R A I S

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, seront supportés, par Madame BENOLIEL et Monsieur et Madame OPSETH/BRONLUND, qui s'y obligent, et ce, en proportion des millièmes afférents aux lots acquis, suivant acte reçu aux présentes minutes ce jour.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, la comparante fait élection de domicile en l'Office Notarial.

POUVOIRS

En outre, la comparante, donne tous pouvoirs à :

Madame Brigitte ESTANY, clerc de Notaire, demeurant à MARSEILLE (6°) 65, Avenue Jules Cantini.

et Mademoiselle Michèle SANTIUCCL, clerc de notaire, demeurant à MARSEILLE (6°) 65, Avenue Jules Cantini.

avec faculté d'agir ensemble ou séparément,

-4-

A l'effet de produire à Monsieur le Conservateur des hypothèques, les justifications qu'il pourrait réclamer, signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir ou toute origine de propriété complémentaire, qu'il y aurait lieu de déposer au rang des minutes de l'Office Notarial.

DONT ACTE

Etabli sur 4 pages,

La lecture du présent acte a été donnée à la comparante, et la signature sur ledit acte reçu, aux minutes de l'Office Notarial, a été recueillie par Mademoiselle Annie DE LUCA, ----- demeurant à MARSEILLE (6^e) 65, Avenue Jules Cantini, clerc de l'Office Notarial, habilité à cet effet et assermenté par actes déposés aux présentes minutes, le 20 mars 1980, qui a également signé.

A Marseille, en l'Office Notarial,
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT
Et le trente mars.

Et le notaire associé a signé ce même jour.

Suivent les signatures :

- Mlle Pauline GALLICE
- Mlle Annie DE LUCA
- Maître Philippe GIRARD, ce dernier, Notaire associé.

Suit la teneur littérale de l'annexe :

ANNEXE :

5

TABIEAU RECAPITULATIF
COPROPRIETE "LA ROUVIERE" - BATIMENT 2 - IMMEUBLE QUATRE

LOT	NATURE	SITUATION	MILLIÈRES	PROPRIÉTAIRE	OBSERVATIONS
3304	Appart. type F5	17ème étage Gauche	335/300.000 ^e	Mlle GALLICE	Supprimé et remplacé par les lots n°s 3345 et 3346
3345	Appart. type F4	17ème étage Gauche	314/300.000 ^e	Mlle GALLICE	Proviens de la divi- sion du lot 3304 pour pour partie
3346	Chambre	17ème étage	21/300.000 ^e	"	"

Certifié exact

P. Salen

Ladite annexe porte la mention suivante :
 Annexé à la minute d'un acte de Modificatif reçu par
 le Notaire associé soussigné, le 30 Mars 1988.
 Signé : Me Philippe GIRARD.

